



CENTRE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS SPORTIFS DU CANADA

**RAPPORT D'ACTIVITÉS
DU CRDSC 2012-2013**

de la présidente du Conseil du CRDSC, Carla Qualtrough
12 juillet 2013



CRDSC ST

AVIS :

Toutes les photos de ce Rapport annuel ont été achetées sur des sites Internet offrant des banques de photos libres de droits. Toute ressemblance avec des athlètes réels est fortuite.

Table des matières

À propos du CRDSC.....	02
Mission et vision	02
Message de la présidente du Conseil et de la chef de la direction	03
Faits saillants de 2012-13	04
Activités du Secrétariat de règlement des différends 2012-2013	09
Statistiques sur les dossiers 2012-2013	10
Rapport du vérificateur	14
et états financiers	
Conseil d'administration.....	27
Membres du personnel, arbitres et médiateurs	28



À propos du CRDSC

Le Centre de règlement des différends sportifs du Canada (le « CRDSC ») a été créé en mars 2003 par une loi du Parlement, la *Loi sur l'activité physique et le sport* (la « Loi »). Le Conseil d'administration du CRDSC (le « Conseil »), composé d'administrateurs bénévoles, a le mandat de diriger le CRDSC et de superviser ses activités. Les membres du Conseil sont nommés par le ministre d'État (Sports).

Le présent rapport fait le point sur les opérations du CRDSC et évalue les résultats de ses activités pour la période du 1^{er} avril 2012 au 31 mars 2013 (la « période »).

MISSION

Le Centre a pour mission de fournir à la communauté sportive un service pancanadien de règlement extrajudiciaire des différends sportifs ainsi qu'une expertise et une assistance en la matière.

VISION POUR 2012–2016

Le CRDSC est un centre d'excellence reconnu, respecté et accepté à l'échelle nationale, qui utilise les processus de facilitation de règlement, de médiation et d'arbitrage pour régler les conflits dans le milieu sportif; et qui fournit des services d'éducation à tous les ONS et OSM dans le but de prévenir les différends.

HISTORIQUE ET PROFIL DE L'ORGANISATION

Le CRDSC a été établi afin d'offrir à la communauté sportive du Canada les outils dont elle avait besoin pour prévenir les différends et, lorsque ces différends sont inévitables, pour les régler.

À la suite de vastes consultations dans le milieu sportif et d'une collaboration entre plusieurs organismes de sport importants du Canada, le programme provisoire ADRsportRED a été lancé en janvier 2002, comme prédécesseur du CRDSC, pour offrir à la communauté sportive des services de règlement des différends au niveau national.

La *Loi favorisant l'activité physique et le sport* a reçu la sanction royale en mars 2003. Cette loi visait notamment à constituer le CRDSC en tant qu'organisme indépendant ayant pour mission de fournir à la communauté sportive un service pancanadien de règlement extrajudiciaire des différends (RED) sportifs. Le CRDSC a ouvert ses portes officiellement en avril 2004 et a également pris la responsabilité en juin 2004 d'entendre tous les dossiers reliés au dopage au Canada.

Aujourd'hui, le CRDSC a un effectif de cinq personnes à temps plein et une liste de 43 arbitres et médiateurs qui relèvent d'un Conseil d'administration de douze membres. En moyenne, le CRDSC traite 45 dossiers par an, dont la moitié environ sont reliés à des affaires de dopage. Outre les activités du Tribunal, le CRDSC a un Centre de ressources pour la prévention des différends fournissant aux membres de la communauté sportive canadienne des outils pour aider à prévenir et réduire l'incidence ou la gravité des différends sportifs.



Message de la présidente du Conseil d'administration

L'année fiscale 2012–2013 en fut une très occupée pour le CRDSC dans son offre, à la communauté sportive canadienne, de services de règlement des différends de calibre mondial. Nous avons poursuivi nos efforts et investi nos ressources autant sur le règlement que sur la prévention des différends, incluant le développement de nouvelles ressources et publications éducatives et leur distribution auprès de nos partenaires.

Grâce au travail acharné du conseil et du personnel du CRDSC, notre organisme continue d'être reconnu comme leader dans le règlement des différends sportifs. Nous sommes fiers de servir les athlètes, entraîneurs, officiels et organismes sportifs du Canada. Au moment où mon mandat en tant que présidente du Conseil s'achève, j'aimerais remercier personnellement tous les membres du Conseil pour leur leadership, de dévouement et leurs connaissances, et pour souhaiter la bienvenue aux nouveaux membres du Conseil qui débiteront leur mandat en juillet. J'aimerais également remercier notre directrice exécutive et son équipe pour leur engagement continu et inébranlable à faire du CRDSC un organisme aussi performant. Ils réussissent à équilibrer professionnalisme et soutien, en aidant les parties à naviguer à travers notre système, et sont véritablement dévoués aux principes d'équité et au respect des procédures.

Je sou mets respectueusement ce résumé de nos activités à nos partenaires, à ceux qui nous offrent leur soutien, ainsi qu'à la communauté sportive.

Carla Qualtrough
Présidente du Conseil d'administration du CRDSC

Message de la chef de la direction

Du point de vue opérationnel, l'exercice 2012–2013 a été très productif pour le CRDSC, qui a notamment apporté d'importantes améliorations à sa gouvernance et lancé plusieurs nouvelles initiatives dans le domaine de l'éducation et de la prévention.

Après avoir procédé à une évaluation exhaustive des risques, le Conseil d'administration du CRDSC a adopté une politique visant à mettre en œuvre un nouveau cadre de gestion intégrée des risques. Une stratégie globale d'évaluation a par ailleurs été mise en place pour aligner les programmes sur les priorités stratégiques et faciliter la production de rapports sur les activités du CRDSC afin de rendre compte de l'utilisation des fonds.

Le Centre de ressources a mis l'accent sur la technologie, d'abord en élaborant un nouveau programme d'orientation en ligne interactif à l'intention des bénévoles appelés à siéger sur des comités d'appel, puis en lançant un outil pour effectuer des recherches en ligne dans le catalogue de la Bibliothèque de ressources du CRDSC. Le CRDSC a par ailleurs rejoint les rangs des organismes de sport qui utilisent les médias sociaux, afin d'accroître sa visibilité dans les milieux du sport et du règlement extrajudiciaire des différends.

Le tribunal a traité 49 dossiers au total, au cours de la période. Dix (10) de ces dossiers concernaient la sélection des membres d'équipes qui devaient participer aux Jeux olympiques et paralympiques de 2012 à Londres, dont quatre (4) ont été réglés en trois (3) jours ou moins.

J'aimerais souligner tout spécialement la généreuse contribution de Sport Canada au CRDSC. Le maintien de ce soutien nous permet d'offrir chaque année des services professionnels et novateurs de prévention et de règlement des différends sportifs à un nombre croissant de membres de la communauté sportive.

Marie-Claude Asselin
Directrice exécutive et chef de la direction



Faits saillants de 2012–2013

Réaliser nos objectifs :

OBJECTIF 1: CONTINUER À OFFRIR LE PLUS HAUT NIVEAU D'EXPERTISE EN RED, EN ASSURANT UNE PRESTATION NOVATRICE ET PROFESSIONNELLE DE SERVICES ET DES RESSOURCES

1.1 Surveiller l'utilisation du Portail de gestion de dossiers et identifier les composantes qui pourraient être améliorées afin d'accroître son efficacité

Le Portail de gestion de dossiers (PGD) continue à être un outil précieux pour faciliter le processus de gestion des dossiers. Sa technologie de pointe a suscité un grand intérêt auprès des membres de la communauté du règlement extrajudiciaire des différends et son utilisation est suivie de près depuis son lancement officiel, en septembre 2011. Dans un sondage réalisé en janvier 2013, des utilisateurs fréquents ou récents du PGD se sont dit satisfaits de la convivialité du portail et ont fourni des précisions sur leur profil d'utilisation. Parmi les répondants, 82 % avaient réduit l'impression de documents liés à leurs dossiers; 54 % étaient généralement connectés au PGD durant les procédures; 100 % étaient satisfaits des fonctions de sécurité du PGD; et 21 % y accédaient à partir d'un téléphone intelligent ou d'une tablette.

Des discussions entamées avec les développeurs du PGD permettront durant la prochaine année d'apporter des améliorations qui auront d'importants effets pour les administrateurs du portail, rendront le PGD encore plus convivial et permettront d'envisager son utilisation par des tiers.

1.2 Évaluer le rendement du Programme des observateurs mis en œuvre récemment et étudier d'autres occasions de perfectionnement professionnel enrichissantes pour le personnel et les membres de la liste du CRDSC

Le Programme des observateurs offre des occasions de perfectionnement professionnel aux membres de la liste des arbitres et médiateurs du CRDSC, en leur permettant d'assister à des procédures dirigées par leurs pairs. Le programme exige que toutes les parties concernées donnent leur consentement exprès avant qu'une procédure ne puisse être observée. Le nombre de membres de la liste qui avaient profité de ce programme en 2011–2012 était plus faible que prévu, surtout en raison de problèmes d'horaires soulevés par les procédures à court terme. Au cours de la période, un nouveau mode d'affectation a été mis à l'essai avec succès et 13 procédures du tribunal ont pu être observées.

Le personnel du CRDSC a participé à des activités individuelles de perfectionnement professionnel dans des domaines tels que la gestion du temps, la communication, le développement de bases de données et les principes d'éducation des adultes, ainsi qu'à des cours de français et d'anglais. En mars 2013, une séance de formation en matière d'arbitrage a également été offerte à tous les membres du personnel.

Les administrateurs du CRDSC ont été invités à assister à la Conférence du Leadership sportif en novembre 2012 en guise de perfectionnement professionnel. Un nouveau Manuel du conseil d'administration a par ailleurs été élaboré pour regrouper des ressources utiles en ce qui a trait à la gouvernance, pour définir les rôles, les responsabilités et les politiques pertinentes du CRDSC, et pour fournir un outil d'auto-évaluation du Conseil.


1.3 Commencer à rédiger une version annotée du Code canadien de règlement des différends sportifs

Des représentants du CRDSC ont eu des discussions avec d'éventuels partenaires et collaborateurs dans des institutions universitaires canadiennes, pour la rédaction et la publication du Code canadien de règlement des différends sportifs annoté. La démarche a été bien accueillie et d'autres négociations devront avoir lieu au cours du prochain exercice financier afin de définir les paramètres du projet et notamment examiner les options de publication.

OBJECTIF 2: ÉLABORER DES NOUVEAUX CONTENUS ET OUTILS POUR INFORMER ET ÉDUCER DAVANTAGE LES MEMBRES DE LA COMMUNAUTÉ SPORTIVE DU CANADA CONCERNANT LE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS ET LES STRATÉGIES EFFICACES DE RÉDUCTION DES RISQUES

2.1 Promouvoir les bonnes pratiques en élaborant du nouveau contenu pour le portail sur la gouvernance du site Internet et de nouvelles ressources à l'intention des athlètes pour une meilleure prévention des différends

En collaboration avec AthlètesCAN, une nouvelle brochure sur les droits et responsabilités des athlètes a été produite et distribuée au cours de la période. Cette brochure bilingue fournit aux athlètes des informations essentielles pour



contribuer à prévenir les différends ainsi que des conseils pour les aider dans l'éventualité où ils seraient impliqués dans un différend. Outre les informations fournies dans le document lui-même, la brochure propose des liens sous forme de codes à barres vers des ressources importantes telles qu'AthlètesCAN, Sport Canada, le CCES et, bien sûr, le CRDSC. Une édition spéciale de cette publication a été produite à l'intention de tous les athlètes qui participeront aux Jeux du Canada de 2013 à Sherbrooke.

Un nouveau contenu a été élaboré pour aider les administrateurs et dirigeants de la communauté sportive à reconnaître les situations qui pourraient créer des conflits d'intérêts au cours d'un processus décisionnel. La publication, qui en est aux dernières étapes de développement, propose une démarche pour déterminer quand un décideur devrait se retirer du processus. Les approbations finales devraient être obtenues au cours du prochain exercice.

Le Bulletin d'information du CRDSC, « En zone neutre », publié trois fois par année, demeure une précieuse source d'information pour les administrateurs et autres membres de la communauté sportive. Les articles publiés au cours de la période portaient sur l'orientation et la gouvernance des conseils d'administration, les activités du Tribunal arbitral du sport aux Jeux olympiques de Londres de 2012, la prévention d'appels concernant l'octroi des brevets pour les administrateurs de programmes, le processus de facilitation de règlement, et le programme des avocats *pro bono* du CRDSC.

2.2 Poursuivre l'élaboration d'un programme d'orientation et de formation en ligne à l'intention des membres des comités d'appel internes des organismes de sport

Un programme d'orientation en ligne, accessible gratuitement, a été élaboré afin de guider de manière simple et générale les membres de la communauté sportive qui sont appelés à siéger sur des comités d'appel internes à titre bénévole. Le programme est constitué de cinq courts modules thématiques couvrant les sujets suivants : l'équité du processus décisionnel; la gestion des dossiers, l'audience, la décision et les facteurs humains. Chaque partie dure de six (6) à huit (8) minutes environ et contient une navigation interactive, des scénarios inspirés de cas réels, ainsi qu'un coffre à outils de ressources et références sur des sujets connexes.

Ce programme ne se veut pas exhaustif et n'a pas la prétention d'être un outil de développement des compétences;

il constitue un excellent point de départ pour aider des personnes qui ont une connaissance limitée du processus d'appel à repérer les domaines dans lesquels elles devront s'informer davantage et pour les diriger vers des ressources supplémentaires qui pourront les aider à se préparer à diriger un processus d'appel.

2.3 Assurer la présence du CRDSC lors d'événements et rassemblements sportifs ciblés pour fournir des ressources éducatives sur la prévention et le règlement des différends à plus de membres de la communauté sportive

Le personnel du CRDSC a maintenu une forte présence dans la communauté sportive du Canada, cette année, en assistant à des événements de partenaires nationaux importants tels que le Forum d'AthlètesCAN, la Conférence du Leadership sportif, la conférence d'Officiels sportifs Canada et le CS4L Summit, où il a présenté son kiosque d'information et interagi avec les participants afin de leur faire connaître les services offerts par le CRDSC et distribuer ses documents sur la prévention et le règlement des différends.

Au cours de la période, le CRDSC a également participé à la formation des directeurs du programme Solution Sport d'AthlètesCAN en présentant une séance d'information de trois heures sur les services du tribunal et programmes éducatifs du CRDSC.

Le CRDSC a étendu sa portée parmi les athlètes des équipes nationales en prenant la parole à l'une des séances de l'Athlète's Edge Series de l'Institut canadien du sport de l'Ontario ainsi qu'au Forum Équipe Québec. Les deux événements ont été d'excellentes occasions pour sensibiliser les athlètes à leurs droits et responsabilités en matière de prévention des différends dans le milieu du sport.

2.4 Accroître l'accès aux publications de qualité sur la prévention et le règlement des différends disponibles dans la bibliothèque de ressources du CRDSC et promouvoir leur utilisation.

Le CRDSC possède une impressionnante collection de livres et de périodiques spécialisés en gestion du sport, en gestion d'organismes sans but lucratif, en droit du sport ainsi qu'en règlement extrajudiciaire des différends. Afin de faciliter l'accès à cette riche source d'informations pour les administrateurs de sport, les étudiants, les enseignants,



les avocats ou de tout membre de la communauté sportive, un nouvel outil a été développé pour faire des recherches en ligne dans le catalogue de la bibliothèque. Cet outil présente le grand avantage de permettre à l'utilisateur de se relier à plus de 25 bibliothèques d'universités de tout le pays, dont les données correspondent à celles des documents de la bibliothèque du CRDSC, ce qui élimine les restrictions géographiques liées à la consultation sur place au bureau du CRDSC.

OBJECTIF 3: ACCROÎTRE L'INTERACTION AVEC LA COMMUNAUTÉ SPORTIVE AFIN D'ÉLARGIR LA PORTÉE ET ACCROÎTRE L'IMPACT DES EFFORTS DE PRÉVENTION ET DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS

3.1 Renforcer les partenariats existants afin de maximiser l'effet des ressources respectives

Afin de maintenir sa collaboration avec des partenaires clés dans la communauté, le CRDSC a organisé des rencontres avec des représentants de plusieurs OMS au cours de la période. Outre sa collaboration continue avec AthlètesCAN et le Conseil des Jeux du Canada, le CRDSC a pris l'initiative de proposer des occasions de collaboration avec l'Association canadienne des entraîneurs en ce qui a trait programme de la conférence du Leadership sportif de 2014. Le CRDSC a en outre profité des réseaux respectifs d'AthlètesCAN et de l'Association canadienne pour l'avancement des femmes, du sport et de l'activité physique afin de donner la possibilité à un plus grand nombre d'athlètes et de femmes de présenter leur candidature pour être nommé à son Conseil d'administration par le ministre d'État (Sports).

3.2 Créer de nouveaux partenariats à tous les niveaux du système sportif du Canada afin de s'assurer que les messages éducatifs atteignent un auditoire plus vaste

Le CRDSC a étendu la portée aux organismes directeurs de sport de tous les territoires et provinces ainsi qu'aux OSM financés depuis peu par Sport Canada, au cours de la période, en leur faisant parvenir une série de dépliants et de matériels éducatifs imprimés pour mieux leur faire connaître les services et ressources du CRDSC. En réponse, trois provinces ont demandé des copies supplémentaires afin de les distribuer à leurs membres.

Le CRDSC a également été invité à faire une présentation aux représentants des gouvernements provinciaux et territoriaux siégeant au Comité des sports, de l'activité physique et des loisirs afin d'engager un dialogue sur les possibilités de collaboration en matière de prévention et de règlement des différends au niveau provincial.


Des discussions ont été entamées également avec des représentants des Instituts/Centres canadiens multisports afin d'officialiser la fourniture de matériels éducatifs et la prestation d'ateliers du CRDSC en matière de prévention des différends, adaptés spécialement aux besoins des athlètes.

Un programme de stages répartis sur toute l'année a été mis à l'essai en collaboration avec l'Université Brock (gestion du sport), l'Université de Sherbrooke (droit) et l'Université de la Colombie-Britannique (kinésiologie). Des étudiants de ces établissements ont effectué des stages de 12 semaines au CRDSC, leur permettant de rencontrer les exigences de leur programme d'éducation co-op. Une évaluation formelle du programme pilote sera réalisée pour aider à déterminer si le programme de stages sera mis en œuvre pleinement.

Le site Internet du CRDSC utilise toujours la technologie novatrice qui améliore l'accès à ses ressources de prévention et de règlement des différends pour les Canadiens ayant une déficience visuelle, un faible niveau de littératie ou des difficultés d'apprentissage.

3.3 Élaborer une stratégie internationale à long terme afin de promouvoir le leadership et les valeurs du CRDSC à l'étranger, et de partager l'expertise pertinente en RED dans le domaine du sport

Le Comité international du CRDSC a établi une stratégie pour accroître sa visibilité sur la scène internationale et partager ses connaissances et ses pratiques exemplaires. Un partenariat avec la Conférence LawAccord, qui a eu lieu à Québec en mai 2012, a permis aux Canadiens d'obtenir un rabais sur les frais d'inscription à l'événement et au CRDSC de se faire connaître des délégués internationaux grâce à la publication d'un article dans le bulletin d'information SportAccord Daily et à la distribution de brochures du CRDSC. La conférence a également donné l'occasion de nouer des relations et de prendre part à des réunions avec des représentants du Tribunal arbitral du sport et de la Fédération des Jeux du Commonwealth, pour discuter de projets de collaboration au niveau international.



Au cours de la période, le CRDSC a pris contact avec Toronto 2015 pour discuter de la possibilité d'offrir des services de règlement des différends aux Jeux panaméricains et parapanaméricains de 2015, sous la forme d'une Chambre ad hoc semblable à celles qui sont créées par le Tribunal arbitral du sport à l'occasion des Jeux olympiques et des Jeux du Commonwealth.

À la demande de l'*International Rugby Board* (IRB), le CRDSC a fait une démonstration de son Portail de gestion de dossiers (PGD) à ses représentants qui voulaient constater par eux-mêmes comment la technologie pourrait les aider dans la gestion de leurs propres processus d'appel.

OBJECTIF 4: ÉLABORER ET METTRE EN ŒUVRE DES POLITIQUES DE GESTION ET DE GOUVERNANCE TRANSPARENTES ET RESPONSABLES

4.1 Élaborer un nouveau système de gestion des risques et mettre pleinement en œuvre la stratégie d'évaluation

Un processus exhaustif d'évaluation des risques a été effectué en 2012–2013 sous la direction d'experts-conseils en la matière. L'objectif était d'assurer une approche continue, délibérée et coordonnée à l'évaluation et au contrôle des risques, dans la réalisation des objectifs stratégiques, du plan d'entreprise et de la mission du CRDSC. Une Politique de gestion des risques a été adoptée par le Conseil d'administration afin de définir les exigences de la gestion des risques que le CRDSC s'est imposées et fournir un cadre de gestion pour sa mise en œuvre et sa surveillance.

Le plan d'action du Cadre de gestion et de responsabilisation axé sur les résultats (CGRR) a été pleinement mis en œuvre au cours de la période. Des cibles de rendement et des initiatives réalisées en 2012–2013 ont été définies pour chaque objectif global du CRDSC, appuyées par des données statistiques sur les programmes et par des résultats de sondages. D'autres objectifs établis par Sport Canada, dans son Cadre de financement et de responsabilité en matière de sport, ont été ajoutés au plan d'action afin de s'assurer que les initiatives opérationnelles et les objectifs stratégiques correspondent et répondent aux attentes.

4.2 Continuer à appliquer des pratiques écologiques dans tous les aspects des activités du CRDSC

Le CRDSC a continué à exercer ses activités d'une manière qui respecte l'environnement. Le fonctionnement du tribunal se fait désormais presque entièrement sans utiliser de papier, sauf pour certains dossiers de dopage qui exigent que certains documents soient signifiés par huissier. Le Portail de gestion de dossiers (PGD) a également réduit l'utilisation de documents imprimés en permettant aux parties et aux membres des formations du tribunal d'accéder en ligne, en tout temps et de n'importe où, aux dossiers du CRDSC contenant tous les documents liés à chaque dossier ainsi qu'un calendrier interactif.

Le recours à la vidéoconférence sur l'Internet a été introduit au cours de la période pour les opérations du tribunal. Les témoins dans deux procédures ont en effet pu présenter leurs témoignages sans avoir à se déplacer, ce qui a facilité l'efficacité et l'accessibilité, et réduit l'empreinte carbone du CRDSC. Vu le succès de cette expérience, le CRDSC s'attend à ce que la vidéoconférence soit utilisée plus fréquemment pour ses procédures à l'avenir.

4.3 S'assurer que les politiques du CRDSC sont conformes à la Loi, à ses règlements et à tout accord dont le CRDSC est partie

Le Rapport annuel 2011–2012 a été présenté au ministre d'État (Sports) en juillet 2012 et l'Assemblée publique annuelle a eu lieu à Ottawa le 18 septembre 2012.

À la demande de Sport Canada, le personnel du CRDSC a administré le processus de mise en candidature pour les nouveaux membres du Conseil d'administration qui remplaceront ceux dont le mandat prendra fin pendant l'année fiscale 2013–2014. Les applications reçues ont été transmises au ministre d'État (Sports) afin qu'il nomme cinq (5) nouveaux administrateurs en juillet 2013.

Un commis-comptable sous contrat a fourni des services de comptabilité au CRDSC au cours de la période. La firme Colins Barrow LLP, Comptables agréés et conseillers, a vérifié les comptes et transactions financières du CRDSC et présenté son rapport par écrit au Comité de vérification et de finance du CRDSC le 19 juin 2013. Le Rapport du vérificateur a été approuvé par le Conseil d'administration du CRDSC le 12 juillet 2013. Le Rapport du vérificateur, qui se trouve à la page 14 du présent rapport, déclare que



les politiques du CRDSC sont conformes aux normes comptables canadiennes pour les organismes à but non lucratif et que le CRDSC est économiquement dépendant du financement du gouvernement pour ses opérations financières.

La contribution de Sport Canada au CRDSC pour la période s'élevait à **1 000 000 \$**. Avant la fin de l'exercice, le CRDSC a rendu à Sport Canada un excédent projeté de **19 778 \$**. Les états financiers approuvés montrent que les dépenses correspondantes ont atteint un total de **972 738 \$**, réparti comme suit :

- **223 718 \$** pour les frais d'administration : bureau, gouvernance et communications;
- **37 944 \$** pour les besoins liés aux langues officielles : incluant la traduction de documents et de décisions du CRDSC;
- **319 571 \$** pour les opérations et programmes : administration des dossiers, formation des arbitres et médiateurs, éducation et prévention; et
- **391 505 \$** pour les ressources humaines : incluant les honoraires professionnels et salaires et régimes d'avantages sociaux du personnel du CRDSC.

Bien que le coût des activités du tribunal ait dépassé de 37 889 \$ le montant prévu au budget, la direction du CRDSC a mis en place des mesures strictes de suivi financier et de contrôle des coûts dans d'autres secteurs d'opérations, vers la fin de l'exercice financier, afin d'éviter un déficit. De sorte qu'un excédent des revenus sur les dépenses, de **11 329 \$**, a été dégagé pour la période et sera rendu à Sport Canada.

Le CRDSC a également généré des revenus indépendants de 7 300 \$ au cours de la période.

Comme l'exige l'article 32 de la *Loi*, le Plan d'entreprise du CRDSC pour l'exercice 2013–2014 a été soumis au ministre d'État (Sports) le 1^{er} mars 2013. Le Plan indique que le CRDSC prévoit : (i) continuer à offrir des services de prévention et de règlement des différends professionnels, axés sur le client et sans complications (ii) fournir des outils éducatifs et des ressources à la communauté sportive du Canada pour l'aider à élaborer et mettre en œuvre des politiques judicieuses qui réduisent les risques de différends; (iii) renforcer les partenariats actuels et en créer de nouveaux afin de partager l'expertise et les meilleures pratiques, et de maximiser les effets du partage des ressources; (iv) promouvoir les services d'éducation, de prévention et de règlement des différends à tous les niveaux du sport au Canada (v) rehausser le profil du CRDSC sur la scène internationale; et (vi) exercer une gestion et une gouvernance transparentes et responsables. Le Plan d'entreprise présente un budget qui prévoit des dépenses de 1 000 000 \$, soit : 160 000 \$ pour l'administration, 35 000 \$ pour les langues officielles, 296 500 \$ pour les opérations et 508 500 \$ pour les ressources humaines

Au cours de la période, le CRDSC s'est conformé à toutes ses obligations juridiques et contractuelles.

ACTIVITÉS DU SECRÉTARIAT DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS 2012-2013

Au cours de la période, le CRDSC a été saisi de 49 nouveaux dossiers.

Le Tribunal ordinaire a reçu 30 nouvelles demandes qui portaient sur des questions telles que la sélection d'équipe, l'octroi de brevets aux athlètes, la discipline et des questions de gouvernance. Un tiers de ces dossiers se rapportaient à la sélection des membres des équipes en vue des Jeux olympiques et paralympiques de 2012 à Londres et quatre (4) de ces dossiers ont été réglés en trois (3) jours ou moins.

Dix (10) dossiers ont été réglés par consentement des parties et 16 dossiers ont été tranchés par décision arbitrale, alors que trois (3) demandes ont été retirées par les demandeurs ou closes par les parties avant d'avoir été réglées. Le délai moyen pour rendre une décision arbitrale s'est établi à 29 jours; la durée moyenne de règlement des dossiers qui ont fait l'objet d'une entente de règlement s'élevait à 27 jours.

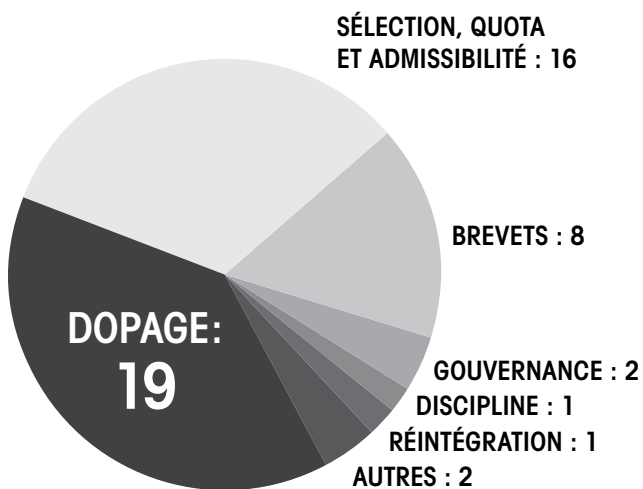
Le Tribunal antidopage a été saisi de 19 nouvelles allégations de violation des règles antidopage, dont huit (8) ont été tranchées par décision arbitrale. Dans les 11 autres cas, les athlètes ont renoncé à leur droit à une audience et accepté la sanction proposée par le Centre canadien pour l'éthique dans le sport. Le délai moyen de règlement des dossiers liés au dopage a été de 47 jours.

Les nouveaux dossiers provenaient de 21 sports différents; cinq (5) sports ont donné lieu à quatre (4) dossiers ou plus au cours de la période. Tous les différends liés au sport soumis au CRDSC au cours de la période ont été gérés de manière équitable et efficace, et conformément aux normes les plus élevées de la pratique de médiation et d'arbitrage.

Les parties aux procédures du CRDSC ont profité de conseils et services juridiques gratuits en faisant appel au programme *pro bono* du CRDSC. Les statistiques partielles obtenues par le CRDSC suggèrent que, pendant la période, les avocats de la liste *pro bono* du CRDSC ont été contactés ou ont aidés des parties dans au moins 21 dossiers, leur faisant ainsi économiser un total d'au moins 101 500 \$ en frais juridiques.

TYPES DES DIFFÉRENDS

Les types de différends soumis au CRDSC étaient les suivants :



RÉPARTITION DES DIFFÉRENDS SELON LES DISCIPLINES SPORTIVES

Les demandes multiples provenaient des disciplines sportives suivantes :

DISCIPLINE	NOMBRE DE DOSSIERS
Athlétisme	5
Bobsleigh	5
Canoë-Kayak	5
Football	4
Taekwondo	4
Crosse	3
Cyclisme	3
Haltérophilie	2
Judo	2
Karaté	2
Lutte	2
Natation	2
Rugby	2

Les sports qui ont donné lieu à un seul différend soumis au CRDSC étaient : la boxe, la gymnastique, le ski acrobatique, le snowboard, le soccer, le triathlon et le volleyball.

STATISTIQUES SUR LES DOSSIERS 2012-2013

CENTRE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS SPORTIFS DU CANADA

SYNOPSIS DES DOSSIERS DEVANT LE TRIBUNAL ORDINAIRE (du 1^{er} avril 2012 au 31 mars 2013)

Numéro du dossier Division Type de demande	Sport	Type de différend	Membre ayant déposé la demande	Arbitre ou médiateur	Durée de la procédure	Solution	Représentant juridique
SDRCC 12-0168 Division ordinaire Arbitrage	Haltérophilie	Sélection	Athlète	L. Yves Fortier	3 jours (4 avril au 7 avril 2012)	Décision - appel rejeté	Audrey Préfontaine (Athlète)
SDRCC 12-0169 Division ordinaire Médiation	Athlétisme	Autre	OPS	Gordon E. Peterson	73 jours (27 avril au 9 juillet 2012)	Entente de règlement	
SDRCC 12-0170 Division ordinaire Arbitrage	Canoë-Kayak	Brevet	Athlète	John Harrison Welbourn	44 jours (23 avril au 6 juin 2012)	Décision - appel rejeté	
SDRCC 12-0171 Division ordinaire Méd-Arb	Karaté	Admissibilité	Officiels	Stephen L. Drymer	52 jours (1 ^{er} mai au 22 juin 2012)	Entente de règlement	Louise R. Guerrette (Officiels) Michaël Bardagi (ONS)
SDRCC 12-0172 Division ordinaire Médiation	Patinage de vitesse	Autre	Athlètes	Stephen L. Drymer	3 jours (4 mai au 7 mai 2012)	Entente de règlement	Peter Lawless (ONS)
SDRCC 12-0173 Division ordinaire Arbitrage	Volleyball de plage	Brevet	ONS	Richard W. Pound	30 jours (14 mai au 13 juin 2012)	Ordonnance sur consentement après audience	Leanne E. Standryk (ONS) Brian Ward (Partie affectée)
SDRCC 12-0174 Division ordinaire Arbitrage	Gymnastique	Sélection	Athlète		16 jours (21 mai au 6 juin 2012)	Demande retirée	Morgan Martin (Partie affectée)
SDRCC 12-0175 Division ordinaire Arbitrage	Taekwondo	Gouvernance	OPS	Richard. W. Pound	134 jours (5 juin au 17 octobre 2012)	Décision - appel rejeté	Heather Burchill (OPS) Kevin Nearing & Kent Ashby (ONS)
SDRCC 12-0176 Division ordinaire Arbitrage	Lutte	Admissibilité	Athlète	Gordon E. Peterson	17 jours (6 juin au 23 juin 2012)	Décision - appel rejeté	
SDRCC 12-0177 Division ordinaire Arbitrage	Ski acrobatique	Sélection	Athlète	Richard. W. Pound	23 jours (19 juin au 12 juillet 2012)	Décision - appel accordé	Michael Kwiatkowski (Athlète)
SDRCC 12-0178 Division ordinaire Arbitrage	Athlétisme	Sélection	Athlètes	Graeme Mew	10 jours (21 juin au 1 ^{er} juillet 2012)	Décision - appel rejeté	Peter Lawless (ONS)
SDRCC 12-0179 Division ordinaire Arbitrage	Athlétisme	Réintégration	Entraîneur	Larry Banack	33 jours (27 juin au 30 juillet 2012)	Décision - appel accordé	Jordan Goldblatt (Entraîneur) Johanne Imbeau (GC)
SDRCC 12-0180 Division ordinaire Arbitrage	Triathlon	Sélection	Athlète		3 jours (3 juillet au 6 juillet 2012)	Demande retirée	Jeffrey Palamar (Athlète) Jonathan Moncrieff & John Judge (Partie affectée) Benoit Girardin (ONS)
SDRCC 12-0181 Division ordinaire Arbitrage	Cyclisme	Sélection	Athlète	Richard. W. Pound	3 jours (4 juillet au 7 juillet 2012)	Décision - appel rejeté	Karine Joizil (Athlète) John Curtis (Partie affectée)
SDRCC 12-0182 Division ordinaire Arbitrage	Cyclisme	Sélection	Athlète	Stephen L. Drymer	3 jours (5 juillet au 8 juillet 2012)	Décision - appel accordé	Erin McDermid (Athlète) Howard Jacobs (Partie affectée)

Numéro du dossier Division Type de demande	Sport	Type de différend	Membre ayant déposé la demande	Arbitre ou médiateur	Durée de la procédure	Solution	Représentant juridique
SDRCC 12-0183 Division ordinaire Arbitrage	Athlétisme	Sélection	Athlète	Jane H. Devlin	1 jour (6 juillet au 7 juillet 2012)	Ordonnance sur consentement	Peter Lawless (ONS)
SDRCC 12-0184 Division ordinaire Méd-Arb	Paranatation	Sélection	Athlète	Jane H. Devlin	11 jours (9 juillet au 20 juillet 2012)	Demande retirée	Peter Kidston (Athlète) Yann Bernard & Annie Bourgeois(ONS) Brian Ward & Michaël Bardagi (Parties affectées)
SDRCC 12-0185 Division ordinaire Méd-Arb	Boxe	Discipline	Entraîneur	Barbara Cornish	48 jours (28 août au 15 octobre 2012)	Entente de règlement	Thomas G. Lewis (Entraîneur) Peter Lawless (Partie affectée)
SDRCC 12-0186 Division ordinaire Facilitation de règlement	Snowboard	Sélection	ONS	Julie Duranceau	38 jours (7 septembre au 15 octobre 2012)	Entente de règlement	
SDRCC 12-0187 Division ordinaire Méd-Arb	Canoë-Kayak	Brevet	Athlète	Paule Gauthier	11 jours (22 octobre au 2 novembre 2012)	Entente de règlement	
SDRCC 12-0188 Division ordinaire Arbitrage	Canoë-Kayak	Brevet	Athlète	Cayley Jane Thomas	42 jours (2 novembre au 14 décembre 2012)	Décision - appel accordé	
SDRCC 12-0189 Division ordinaire Méd-Arb	Canoë-Kayak	Brevet	Athlète	Paule Gauthier	11 jours (22 octobre au 2 novembre 2012)	Entente de règlement	
SDRCC 12-0190 Division ordinaire Arbitrage	Canoë-Kayak	Brevet	Athlète	Michel G. Picher (Jurisdictional)	19 jours (20 novembre au 9 décembre 2012)	Décision - appel rejeté	
SDRCC 12-0191 Division ordinaire Arbitrage	Judo	Brevet	Athlète	Robert Décary	18 jours (26 novembre au 14 décembre 2012)	Décision - appel rejeté	
SDRCC 12-0192 Division ordinaire Arbitrage	Judo	Brevet	Athlète	Robert Décary	17 jours (27 novembre au 14 décembre 2012)	Décision - appel rejeté	
SDRCC 13-0193 Division ordinaire Arbitrage	Karaté	Admissibilité	Officiels	Richard. W. Pound	(18 janvier 2013)	Ajournement jusqu'au 30 septembre 2013	Louise R. Guerrette (Officiels) Michaël Bardagi (ONS)
SDRCC 13-0194 Division ordinaire Arbitrage	Soccer	Gouvernance	Ligue	Hugh L. Fraser	37 jours (15 mars au 21 avril 2013)	Décision - appel accordé	Nick Porco & Rocco A. Ruso (Ligue) Pat Santini (ONS)
SDRCC 13-0195 Division ordinaire Arbitrage	Taekwondo	Sélection	Athlètes	Michel G. Picher	45 jours (20 mars au 4 mai 2013)	Décision - appel rejeté	Dillon Trider (Athlètes)
SDRCC 13-0196 Division ordinaire Arbitrage	Haltérophilie	Quota	Athlète	L. Yves Fortier	11 jours (25 mars au 5 avril 2013)	Décision - appel accordé	Marc Legros & Geneviève Bécharde (Athlète)
SDRCC 13-0197 Division ordinaire Facilitation de règlement	Taekwondo	Sélection	ONS	Stephen L. Drymer	3 jours (30 mars au 2 avril 2013)	Consensus	

STATISTIQUES SUR LES DOSSIERS 2012-2013

CENTRE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS SPORTIFS DU CANADA

SYNOPSIS DES DOSSIERS DEVANT LE TRIBUNAL ANTIDOPAGE (du 1^{er} avril 2012 au 31 mars 2013)

Numéro du dossier Division Type de demande	Sport	Membre accusé	Arbitre	Durée de la procédure	Résultat	Représentant juridique
SDRCC DT 12-0170 Tribunal antidopage Arbitrage	Football	Athlète	John P. Sanderson	210 jours (13 mars au 9 octobre 2012)	Sanction : suspension de 2 ans	Stephen Jackson & Michael Klein (Athlète) Alexandre Maltas (CCES)
SDRCC DT 12-0174 Tribunal antidopage Arbitrage	Football	Athlète		15 jours (18 avril au 3 mai 2012)	Renonciation	David Lech (CCES)
SDRCC DT 12-0175 Tribunal antidopage Arbitrage	Football	Athlète		30 jours (18 avril au 18 mai 2012)	Renonciation	Yann Bernard (CCES)
SDRCC DT 12-0176 Tribunal antidopage Arbitrage	Rugby	Athlète		10 jours (23 avril au 3 mai 2012)	Renonciation	
SDRCC DT 12-0177 Tribunal antidopage Arbitrage	Natation	Entraîneur	Richard H. McLaren	184 jours (23 avril au 24 octobre 2012)	Réduction de sanction	Gary G. Boyd (Entraîneur) Benoit Girardin (ONS) David Lech (CCES)
SDRCC DT 12-0178 Tribunal antidopage Arbitrage	Cyclisme	Athlète		1 jour (18 juillet au 19 juillet 2012)	Renonciation	
SDRCC DT 12-0179 Tribunal antidopage Arbitrage	Taekwondo	Athlète	Hugh L. Fraser	44 jours (27 août au 10 octobre 2012)	Sanction : suspension de 4 mois	James Bunting & Kristin Jeffery (Athlète), David Lech & Yann Bernard (CCES)
SDRCC DT 12-0180 Tribunal antidopage Arbitrage	Athlétisme	Athlète		1 jour (8 août au 9 août 2012)	Renonciation	
SDRCC DT 12-0181 Tribunal antidopage Arbitrage	Crosse	Athlète		1 jour (25 octobre au 26 octobre 2012)	Renonciation	
SDRCC DT 12-0182 Tribunal antidopage Arbitrage	Bobsleigh	Athlète	Graeme Mew	57 jours (31 octobre au 27 décembre 2012)	Sanction : suspension de 2 ans	Jordan Goldblatt (Athlète) Patti Latimer & Justin Safayeni (CCES)
SDRCC DT 12-0183 Tribunal antidopage Arbitrage	Crosse	Athlète		5 jours (30 octobre au 4 novembre 2012)	Renonciation	
SDRCC DT 12-0184 Tribunal antidopage Arbitrage	Football	Athlète	Hugh L. Fraser	85 jours (8 novembre 2012 au 1 ^{er} février 2013)	Sanction : suspension de 2 ans	David Lech (CCES)
SDRCC DT 12-0185 Tribunal antidopage Arbitrage	Crosse	Athlète		108 jours (9 novembre 2012 au 25 février 2013)	Renonciation	Alexandre Maltas & David Lech (CCES)
SDRCC DT 12-0186 Tribunal antidopage Arbitrage	Bobsleigh	Athlète	Graeme Mew	76 jours (24 janvier au 10 avril 2013)	Sanction : suspension de 15 mois	James Smellie (Athlète) Peter Lawless (CCES)



Numéro du dossier Division Type de demande	Sport	Membre accusé	Arbitre	Durée de la procédure	Résultat	Représentant juridique
SDRCC DT 12-0187 Tribunal antidopage Arbitrage	Bobsleigh	Athlète	Richard H. McLaren	48 jours (30 novembre 2012 au 17 janvier 2013)	Sanction : suspension de 2 ans	Peter Lawless (CCES)
SDRCC DT 12-0188 Tribunal antidopage Arbitrage	Bobsleigh	Athlète	John P. Sanderson	117 jours (30 novembre 2012 au 27 mars 2013)	Sanction : suspension de 2 ans	David Lech (CCES)
SDRCC DT 12-0189 Tribunal antidopage Arbitrage	Rugby	Athlète		15 jours (4 décembre au 19 décembre 2012)	Renonciation	
SDRCC DT 12-0190 Tribunal antidopage Arbitrage	Bobsleigh	Athlète		60 jours (13 décembre 2012 au 11 février 2013)	Renonciation	David Lech (CCES)
SDRCC DT 12-0191 Tribunal antidopage Arbitrage	Football	Athlète		16 jours (18 décembre 2012 au 3 janvier 2013)	Renonciation	Steven Mansfield (Athlète)
SDRCC DT 13-0192 Tribunal antidopage Arbitrage	Lutte	Athlète	John P. Sanderson	27 jours (14 mars au 10 avril 2013)	Sanction : suspension de 2 ans	David Jardine (Athlète) Alexandre Maltas (CCES)



RAPPORT DES VÉRIFICATEURS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2012-2013

CENTRE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS SPORTIFS DU CANADA

ÉTATS FINANCIERS

POUR LES EXERCICES TERMINÉS LES 31 MARS 2013 ET 2012

TABLE DES MATIÈRES

Rapport de l'auditeur indépendant

États financiers

États de la situation financière

États de l'évolution des actifs nets

États des résultats

États des flux de trésorerie

Notes complémentaires aux états financiers

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs du
Centre de règlement des différends sportifs du Canada

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joint du **Centre de règlement des différends sportifs du Canada**, qui comprennent les bilans aux 31 mars 2013, 31 mars 2012 et 1^{er} avril 2011, ainsi que les états des résultats et de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour les exercices clos les 31 mars 2013 et 2012, de même qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives résultant de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT (suite)

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du **Centre de règlement des différends sportifs du Canada** aux 31 mars 2013 et 2012 et au 1^{er} avril 2011, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos les 31 mars 2013 et 2012, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Informations comparatives

Les états financiers du **Centre de règlement des différends sportifs du Canada** pour l'exercice clos le 31 mars 2012 ont été audités par un autre auditeur dont le rapport en date du 18 juillet 2012 exprime une opinion d'audit non modifiée.

*Collins Barrow Montréal S.E.N.C.R.L. /LLP*¹

Montréal (Québec)
Le 12 juillet 2013

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique no. A114616

CENTRE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS SPORTIFS DU CANADA

ÉTATS DE LA SITUATION FINANCIÈRE AUX 31 MARS 2013, 31 MARS 2012 ET 1^{er} AVRIL 2011

	2013		2012		1 ^{er} avril 2011
ACTIF					
À court terme					
Encaisse (note 4)	173 540	\$	195 444	\$	61 997 \$
Débiteurs	750		199		291
Apport à recevoir, sans intérêt et remboursable sur demande (note 7)	-		-		32 669
Taxes de vente à recevoir	16 998		49 121		45 884
Frais payés d'avance	15 286		12 266		12 314
	206 574		257 030		153 155
Immobilisations (note 5)	21 546		25 098		16 039
	228 120	\$	282 128	\$	169 194
PASSIF					
À court terme					
Créditeurs et charges à payer (note 6)	150 660	\$	167 320	\$	121 575 \$
Apport à payer, sans intérêt et remboursable sur demande (note 7)	11 329		52 132		-
	161 989		219 452		121 575
ACTIFS NETS					
Investis en immobilisations	21 546		25 098		16 039
Non affectés	44 585		37 578		31 580
	66 131		62 676		47 619
	228 120	\$	282 128	\$	169 194

AU NOM DU CONSEIL:

_____, **Administrateur**

_____, **Administrateur**

Voir les notes complémentaires

**CENTRE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS SPORTIFS DU
CANADA**
ÉTATS DE L'ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS
POUR LES EXERCICES TERMINÉS LES 31 MARS 2013 ET 2012

	<u>Investis en immobilisations</u>		<u>Non affectés</u>		<u>2013</u>		<u>2012</u>	
Solde, au début de l'exercice	25 098	\$	37 578	\$	62 676	\$	47 619	\$
Excédent des produits (insuffisance de l'actif) sur les charges	(6 634)		10 089		3 455		15 057	
Investissements en immobilisations	3 082		(3 082)		-		-	
Solde, à la fin de l'exercice	21 546	\$	44 585	\$	66 131	\$	62 676	\$

Voir les notes complémentaires

**CENTRE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS SPORTIFS DU
CANADA**
ÉTATS DES RÉSULTATS
POUR LES EXERCICES TERMINÉS LES 31 MARS 2013 ET 2012

	2013		2012
Produits			
Apport (note 7)	980 222	\$	920 496
Autre revenu	7 300		5 999
Remboursement de l'apport excédentaire (note 7)	<u>(11 329)</u>		<u>(52 132)</u>
	<u>976 193</u>		<u>874 363</u>
Charges			
Générales et administratives			
Honoraires professionnels	83 279		68 362
Loyer	49 442		45 689
Frais de déplacements	17 382		27 258
Promotion et communications	8 023		12 997
Frais de bureau	26 896		12 332
Frais de réunions	16 454		9 271
Assurance	9 088		9 073
Frais de représentation	1 377		7 754
Téléphone et télécommunications	4 759		6 433
Amortissement	6 634		5 690
Intérêts et frais bancaires	<u>384</u>		<u>975</u>
	<u>223 718</u>		<u>205 834</u>
Ressources humaines			
Salaires et avantages sociaux	377 157		369 766
Formation	13 149		14 043
Honoraires professionnels	<u>1 199</u>		<u>1 233</u>
	<u>391 505</u>		<u>385 042</u>
Langues officielles			
Traduction des décisions	24 562		13 160
Traduction des documents	<u>13 382</u>		<u>10 817</u>
	<u>37 944</u>		<u>23 977</u>
Exploitation			
Frais reliés aux différends	215 889		143 146
Formation des arbitres et médiateurs	13 150		62 569
Frais reliés à l'éducation	<u>90 532</u>		<u>38 738</u>
	<u>319 571</u>		<u>244 453</u>
	<u>972 738</u>		<u>859 306</u>
Excédent des produits sur les charges de l'exercice (note 7)	<u>3 455</u>	\$	<u>15 057</u>

Voir les notes complémentaires

CENTRE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS SPORTIFS DU CANADA

ÉTATS DES FLUX DE TRÉSORERIE POUR LES EXERCICES TERMINÉS LES 31 MARS 2013 ET 2012

	2013		2012	
Activités d'exploitation				
Excédent des produits sur les charges de l'exercice	3 455	\$	15 057	\$
Élément sans incidence sur la trésorerie				
Amortissement d'immobilisations	6 634		5 690	
Total des rajustements	10 089		20 747	
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement				
(Augmentation) diminution des débiteurs	(551)		92	
Diminution de l'apport à recevoir	-		32 669	
Diminution (augmentation) des taxes de vente à recevoir	32 123		(3 237)	
(Augmentation) diminution des frais payés d'avance	(3 020)		48	
(Diminution) augmentation des créditeurs et charges à payer	(16 660)		45 745	
(Diminution) augmentation apports à payer	(40 803)		52 132	
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	(18 822)		148 196	
Activités d'investissement				
Acquisition d'immobilisations corporelles	(3 082)		(14 749)	
(Diminution) augmentation de l'encaisse au cours de l'exercice	(21 904)		133 447	
Trésorerie et équivalents, début de l'exercice	195 444		61 997	
Trésorerie et équivalents, fin de l'exercice	173 540	\$	195 444	\$

Voir les notes complémentaires

CENTRE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS SPORTIFS DU CANADA

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS AUX 31 MARS 2013, 31 MARS 2012 ET 1^{ER} AVRIL 2011

1. Nature des activités

Le 19 mars 2003, le Centre de règlement des différends sportifs du Canada («CRDSC») a été incorporé selon la *Loi favorisant l'activité physique et le sport* (Loi C-12). Il s'agit d'un organisme à but non lucratif, sans capital-actions et sans intention pécuniaire pour ses membres.

CRDSC est connu sous les noms suivants :

En français – Centre de règlement des différends sportifs du Canada

En anglais – Sport Dispute Resolution Centre of Canada

Mission du CRDSC

La mission du CRDSC est de fournir à la communauté sportive un service national de règlement extrajudiciaire de différends sportifs ainsi que l'expertise et l'assistance concernant la résolution des différends sportifs.

2. Adoption des nouvelles normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif

À compter du 1^{er} avril 2012, l'organisme a choisi de se conformer aux exigences de la partie III du Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés – Comptabilité (le *Manuel*) en adoptant le nouveau cadre conceptuel des normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL).

Ces états financiers sont les premiers états financiers préparés en conformité avec ce nouveau référentiel, et ces exigences ont été appliquées rétrospectivement. Les principales conventions comptables décrites ci-après ont été appliquées aux états financiers de l'exercice clos le 31 mars 2013, aux informations correspondantes présentées dans ces états financiers pour l'exercice clos le 31 mars 2012 et au bilan d'ouverture au 1^{er} avril 2011, date de transition de l'organisme.

L'organisme a antérieurement émis des états financiers pour l'exercice clos le 31 mars 2012 en utilisant un autre cadre comptable, les principes comptables généralement reconnus au Canada prévus à la Partie V du Manuel.

L'adoption des NCOSBL n'a pas eu d'incidence sur les actifs, passifs et actifs nets de l'organisme présentés antérieurement et, par conséquent, aucun ajustement n'a été enregistré dans le bilan comparatif ou dans les états comparatifs des résultats des activités, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie. Des informations supplémentaires ont été ajoutées à ces états financiers afin qu'ils soient conformes aux nouvelles exigences d'information à fournir des NCOSBL.

CENTRE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS SPORTIFS DU CANADA

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS AUX 31 MARS 2013, 31 MARS 2012 ET 1^{ER} AVRIL 2011

3. Principales conventions comptables

Les états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada pour les organismes sans but lucratif présentés à la Partie III du Manuel de l'ICCA et tiennent compte des principales méthodes comptables suivantes:

(a) Incertitude d'évaluation

La préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour les organismes sans but lucratif exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses ayant une incidence sur les montants déclarés d'éléments d'actif et de passif, sur la divulgation d'éléments d'actif et de passif éventuels aux dates des états financiers, ainsi que sur les montants déclarés des produits et des charges au cours des périodes de déclaration. Ces estimations sont réexaminées périodiquement et, lorsque des redressements deviennent nécessaires, ils sont présentés dans les résultats de la période au cours de laquelle ils deviennent connus. L'organisme se sert d'estimations lors de la comptabilisation de certains éléments comme les charges à payer, la provision pour créances irrécouvrables et la durée de vie utile du matériel.

b) Constatation des produits

L'organisme comptabilise les apports selon la méthode du report. Selon cette méthode, les apports affectés aux charges de périodes futures sont reportés et comptabilisés à titre de produits durant période où les charges connexes sont engagées. Un apport est dit affecté lorsqu'il fait l'objet d'une affectation stipulant l'utilisation des ressources à une fin déterminée. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou deviennent à recevoir s'ils peuvent faire l'objet d'une estimation raisonnable et si leur réception est raisonnablement assurée.

c) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. L'organisme calcule l'amortissement selon la méthode de l'amortissement dégressif à des taux conçus pour amortir le coût des immobilisations sur leur durée de vie utile estimée. Les taux annuels d'amortissement sont les suivants :

Équipement de bureau	20 %
Équipement informatique	30 %

CENTRE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS SPORTIFS DU CANADA

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS AUX 31 MARS 2013, 31 MARS 2012 ET 1^{ER} AVRIL 2011

(d) Instruments financiers

(i) Évaluation des instruments financiers

L'organisme comptabilise initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur.

L'organisme comptabilise ultérieurement ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement, à l'exception des valeurs négociables, lesquelles sont évaluées à la juste valeur. Les variations de la juste valeur sont portées au bénéfice net.

Les actifs financiers comptabilisés au coût après amortissement comprennent la trésorerie et les sommes à recevoir.

Les passifs financiers comptabilisés au coût après amortissement comprennent les créditeurs et charges à payer ainsi que les emprunts hypothécaires.

(ii) Perte de valeur

Les actifs financiers comptabilisés au coût après amortissement sont soumis à un test de dépréciation en présence d'indicateurs d'une perte de valeur. Lorsque survient un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs de l'actif financier ou du groupe d'actifs en question, une baisse de valeur est comptabilisée dans le bénéfice net.

(iii) Coûts de transaction

Les coûts de transaction de l'organisme attribuables à des instruments financiers qui seront ultérieurement évalués à la juste valeur sont comptabilisés dans le bénéfice net de la période où ils sont engagés. La valeur comptable des instruments financiers qui ne sont pas évalués ultérieurement à la juste valeur est rajustée pour tenir compte de coûts de transactions qui peuvent être directement attribués à l'acquisition, l'émission ou la prise en charge de ces instruments.

4. Liquidités affectées

L'encaisse comprend des liquidités affectées totalisant 141 920 \$ (2012 – 170 091 \$, 1^{er} avril 2011 – 42 257 \$) provenant du financement de Sport Canada qui doivent être utilisées pour acquitter des dépenses admissibles engagées au cours de l'exercice. Le solde représente des liquidités non affectées provenant de revenus gagnés de façon indépendante par l'organisme et pouvant être utilisés à son gré.

CENTRE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS SPORTIFS DU CANADA

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS AUX 31 MARS 2013, 31 MARS 2012 ET 1^{ER} AVRIL 2011

5. Immobilisations corporelles

		2013		
		<u>Coût</u>	<u>Amortissement cumulé</u>	<u>Net</u>
Équipement de bureau	48 956	\$	36 942	\$ 12 014
Équipement informatique	35 338		25 806	\$ 9 532
	<u>84 294</u>	\$	<u>62 748</u>	\$ <u>21 546</u>
		2012		
		<u>Coût</u>	<u>Amortissement cumulé</u>	<u>Net</u>
Équipement de bureau	46 653	\$	34 226	\$ 12 427
Équipement informatique	34 559		21 888	\$ 12 671
	<u>81 212</u>	\$	<u>56 114</u>	\$ <u>25 098</u>
		1^{er} avril 2011		
		<u>Coût</u>	<u>Amortissement cumulé</u>	<u>Net</u>
Équipement de bureau	43 146	\$	31 558	\$ 11 588
Équipement informatique	23 316		18 868	\$ 4 448
	<u>66 462</u>	\$	<u>50 426</u>	\$ <u>16 036</u>

Ces actifs ont été acquis à l'aide d'un financement public.

6. Comptes fournisseurs et charges à payer

Des retenues salariales totalisant environ 14 500 \$ (2012 – 13 500 \$, 1^{er} avril 2011 – 9 800 \$) sont comprises dans les comptes fournisseurs et charges à payer.

CENTRE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS SPORTIFS DU CANADA

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AUX 31 MARS 2013, 31 MARS 2012 ET 1^{ER} AVRIL 2011

7. Apports gouvernementaux

Au cours de l'exercice, l'organisme s'est vu accordé 980 222 \$ (2012 – 920 496 \$) en assistance financière de Sport Canada. Le solde total a été inclus dans les produits. Au 31 mars 2013, il existe un solde net à payer (recevoir) à (de) Sport Canada de 11 329 \$ (2012 - 52 132 \$, 1^{er} avril 2011 – (32 669 \$)) enregistré dans les états financiers.

L'excédent de contribution à rembourser est constitué des montants suivants :

	<u>2013</u>		<u>2012</u>		<u>1^{er} avril 2011</u>
Excédent des produits sur les charges de l'exercice	3 455	\$	15 058	\$	8 760
Remboursement de l'apport excédentaire	<u>11 329</u>		<u>52 132</u>		<u>10 431</u>
Produits avant ajustement des apports	<u>14 784</u>		<u>67 190</u>		<u>19 191</u>
Autre revenu (net des charges)	(7 007)		(5 999)		(11 142)
Amortissement	6 634		5 690		4 377
Acquisitions d'immobilisations de l'exercice	<u>(3 082)</u>		<u>(14 749)</u>		<u>(1 995)</u>
Remboursement de l'apport excédentaire	11 329		52 132		10 431
Apport à recevoir à la fin de l'exercice	<u>-</u>		<u>-</u>		<u>(43 100)</u>
Apport à payer (recevoir)	<u><u>11 329</u></u>	\$	<u><u>52 132</u></u>	\$	<u><u>(32 669)</u></u>

L'organisme est économiquement dépendant des apports gouvernementaux pour ses opérations financières.

8. Engagements

L'organisme est engagé en vertu d'un contrat de location-exploitation venant à échéance le 30 novembre 2017.

Les paiements minimums futurs exigibles annuellement pour les cinq prochains exercices sont les suivants :

2014	53 091	\$
2015	53 091	
2016	53 091	
2017	53 091	
2018	<u>35 394</u>	
	<u><u>274 758</u></u>	\$

**CENTRE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS SPORTIFS DU
CANADA**
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AUX 31 MARS 2013, 31 MARS 2012 ET 1^{ER} AVRIL 2011

9. Instruments financiers

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme ne soit pas en mesure de respecter ses obligations. L'organisme s'est doté d'un plan exhaustif afin de respecter ses engagements lorsqu'ils deviennent exigibles, principalement à l'aide des flux de trésorerie provenant du financement public.



Conseil d'administration

Le Conseil d'administration du CRDSC est nommé par le ministre d'État (Sports). Il reflète la diversité régionale et culturelle du pays, et est représentatif du système sportif canadien. Le Conseil du CRDSC doit comprendre un minimum de trois athlètes, un entraîneur, un représentant d'une fédération nationale de sport et un représentant d'un organisme de grands Jeux. Collectivement, ils doivent démontrer une connaissance substantielle du système sportif canadien, de la nature des différends qui pourraient y survenir, et une expertise en règlement extrajudiciaire de différends et en gestion de systèmes de règlement extrajudiciaire de différends.

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES COMITÉS (au 31 mars 2013)

CARLA QUALTROUGH (Richmond, C.-B.)
Présidente du Conseil d'administration
Présidente du Comité exécutif
(La présidente du Conseil est membre de tous les comités sauf du Comité de vérification)

LUC ARSENEAU (Dieppe, NB):
Comité de communication et technologie
Comité des ressources humaines

FRANK FOWLIE (Genève, Suisse)
Président de Comité de communication et technologie
Comité des services de RED
Comité international

CLAYTON MILLER (Kelowna, BC):
Président du Comité de vérification et de finance
Comité des services de RED

JOHN REID (Ottawa, ON)
Président du Comité des services de RED
Comité exécutif
Comité de vérification et de finance
Comité des ressources humaines

MICHAEL A. SMITH (Ottawa, ON)
Comité exécutif
Comité des services de RED
Comité international

MARIE-CLAUDE ASSELIN (Saint-Hubert, QC)
Directrice exécutive et chef de la direction
(La directrice exécutive est membre d'office du Conseil et de tous les comités)

ANNE BENEDETTI (Toronto, ON)
Présidente du Comité international
Comité des services de RED

MIRAY CHESKES GRANOVSKY (Toronto, ON)
Présidente du Comité des plaintes
Comité exécutif
Comité des services de RED
Comité de communication et technologie
Comité international

AIMABLE NDEJURU (Montréal, QC)
Comité des plaintes
Comité des ressources humaines

ALLAN J. SATTIN (Calgary, AB)
Présidente du Comité des ressources humaines
Comité exécutif
Comité de vérification et de finance

JUDITH ANN TUTTY (Mississauga, ON)
Comité de communication et technologie
Comité des plaintes
Comité international

Les biographies des administrateurs peuvent être consultées sur le site Internet du CRDSC : www.crdsc-sdrcc.ca



PERSONNEL

Le CRDSC a un effectif de cinq personnes employées à temps plein, dont la directrice exécutive et chef de la direction, Marie-Claude Asselin, et :

LIANE MENDELSON, Adjointe administrative

TANYA GATES, Chef des opérations

JULIE STRONACH, Coordinatrice d'éducation et de communication

MARJHA THÉNOR BEAUCHAMPS, Gestionnaire de dossiers (*depuis le 28 janvier 2013*)

FRANCINE BLACK, Gestionnaire de dossiers (*jusqu'au 9 novembre 2012*)

Commis-comptable : Danielle Comeau (consultante) a été engagée à contrat comme commis-comptable pour la période.

Vérificateur : Le cabinet Collins Barrow, comptables agréés, a été nommé par le Conseil d'administration comme vérificateur indépendant pour la période 2012–2013.

Arbitres et Médiateurs

Arbitres et médiateurs jusqu'au 31 décembre 2013, par province :

ALBERTA

Vanessa Gray (Médiatrice)

Roger Gunn (Médiateur)

Ian R. MacDonald (Médiateur)

Deborah L. Sword (Médiatrice) (*jusqu'au 25 décembre 2012*)

John Harrison Welbourn (Arbitre)

COLOMBIE-BRITANNIQUE

Barbara Cornish (Médiatrice et Arbitre)

Carol L. Roberts (Arbitre)

John P. Sanderson (Médiateur et Arbitre)

Tricia C.M. Smith (Arbitre)

MANITOBA

James W. Hedley (Arbitre)

TERRITOIRES DU NORD-OUEST

Cayley Jane Thomas (Médiatrice et Arbitre)

NOUVELLE-ÉCOSSE

Peter J. Mackeigan (Médiateur)

L'Honorable Stewart McInnes (Médiateur et Arbitre)

ONTARIO

Greg Ambrozic (Médiateur)

Larry Banack (Arbitre)

Roger Beaudry (Médiateur)

David Bennett (Médiateur)

David I. Bristow (Médiateur et Arbitre)

Rick Brooks (Médiateur)

Jane H. Devlin (Médiatrice et Arbitre)

Ross C. Dumoulin (Arbitre)

Hugh L. Fraser (Arbitre)

Steven C. Gaon (Médiateur)

Paul Denis Godin (Médiateur)

Kathleen J. Kelly (Médiatrice)

Andrew D. McDougall (Arbitre)

Richard H. McLaren (Arbitre)

Graeme Mew (Médiateur et Arbitre)

Gordon E. Peterson (Médiateur et Arbitre)

Michel G. Picher (Médiateur et Arbitre)

Anne Sone (Médiatrice)

Allan Stitt (Médiateur et Arbitre)

George W. Taylor (Médiateur)

QUÉBEC

Dominique F. Bourcheix (Médiatrice)

Patrice M. Brunet (Arbitre)

Robert Décary (Arbitre)

Stephen L. Drymer (Médiateur et Arbitre)

Julie Duranceau (Médiatrice)

L. Yves Fortier (Arbitre)

L'Honorable Paule Gauthier (Médiatrice et Arbitre)

L'Honorable Marc Lalonde (Médiateur)

Richard W. Pound (Arbitre)

Bernard A. Roy (Arbitre) (*jusqu'au 13 mars 2013*)

Janie Soublière (Arbitre)

François Tremblay (Arbitre)



www.crdsc-sdrcc.ca

CENTRE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS SPORTIFS DU CANADA

1080, Beaver Hall, Suite 950, Montréal (Québec) H2Z 1S8

Numéros locaux : T : 514-866-1245 F : 514-866-1246

Numéros sans frais : T : 1-866-733-7767 F : 1-877-733-1246



Patrimoine
canadien

Canadian
Heritage

